

# COMMUNE D'ENTRAIGUES

## **Compte-rendu des conseils municipaux**

### **Des 2 et 30 mars 2018**

#### ► **Réglementation du cimetière**

Le maire rapporte la demande d'autorisation d'installation de plaques funéraires dans le jardin des souvenirs. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande et décide de demander des devis pour la mise en place d'un pupitre destiné à recevoir ces plaques.

#### ► **Assurance statuaire**

Le conseil municipal décide de donner mandat au centre de gestion 63 pour procéder à la négociation d'un contrat groupe d'assurance statuaire.

#### ► **Vente maison place de la mairie**

Le conseil municipal décrète la mise en place d'un règlement pour procéder à la vente de cette maison. (Estimatif des domaines 50 000 € ; au plus offrant avec préférence aux résidents ou enfants de résidents d'Entraigues). Après rédaction, le règlement sera disponible en mairie).

#### ► **Règlement de factures d'investissement avant vote du budget**

Le conseil municipal autorise le paiement de factures concernant des investissements réalisés avant le vote du budget 2018.

#### ► **Rythmes scolaires**

La commission scolaire rend compte du dernier conseil d'école. Le passage à un rythme scolaire sur 4 jours en privilégiant l'enseignement le matin (8h30/12 heures et 13h30/16heures) est souhaité. Le conseil municipal retient ces propositions et effectuera la demande auprès des services académiques.

## **Vote des Comptes Administratifs**

Sous la présidence du maire Gabriel BANSON, le Conseil Municipal a adopté les décisions suivantes :

### **► Présentation et approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2017 :**

#### **Section de FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 419 015.82 € Recettes : 483 640.30 €

**Excédent de fonctionnement de l'exercice : 64 624.48 €**

Excédent antérieur reporté : 156 318.98 €

Résultat de la section de fonctionnement :

**Excédent global : 220 943.46 €**

#### **Section d'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 161 378.21 € Recettes : 108 034.80€

**Déficit d'investissement de l'exercice : 53 343.41€**

Excédent antérieur reporté : 6 215.88 €

Restes à réaliser : Dépenses : 81 151 € Recettes : 84 759 €

**Excédent des restes à réaliser : 3 608 €**

Résultat de la section d'investissement :

**Déficit global : 43 519.53 €**

Adopté à l'unanimité.

### **Affectation du résultat de fonctionnement :**

Besoin de financement pour la section d'investissement : 43 519.53 €

**Le maire propose d'affecter ainsi le résultat excédentaire de : 220 943.46 €**

- en section d'investissement : 43 519.53 €
- en report à la section de fonctionnement de l'exercice 2018 : 177 423.93 €

Adopté à l'unanimité.

**► Présentation et approbation du compte administratif du budget d'assainissement de l'exercice 2017 :**

**Section d'EXPLOITATION :**

Dépenses : 16 535.37 €                      Recettes : 26 745.22 €

**Excédent d'exploitation de l'exercice : 10209.85 €**

Excédent antérieur reporté : 147 082.41 €

Résultat de la section d'exploitation

**Excédent global : 157 292.26 €**

**Section d'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 120 313.86 €                      Recettes : 295 396.82 €

**Excédent d'investissement de l'exercice : 175 082.96 €**

Déficit antérieur reporté : 177 664.11 €

Restes à réaliser :    Dépenses : 0 €    Recettes : 0 €

Résultat de la section d'investissement

**Déficit global : 2 581.15 €**

**Affectation du résultat de fonctionnement :**

**Le maire propose d'affecter le résultat excédentaire de € :**

- **en section d'investissement : 2 581.15 €**
- **en report à la section d'exploitation de l'exercice 2018 : 154 711.11€**

Adopté à l'unanimité.

**► Vote des comptes de gestion du Receveur municipal :**

Les comptes de gestion du budget général et du budget assainissement présentés par le Receveur sont adoptés à l'unanimité.

► **Groupement de commande**

Pour l'achat de produits d'entretien et de fournitures scolaires, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande constitué par Riom Limagne et Volcans.

► **Vente véhicule Kangoo**

Le maire indique qu'une seule proposition d'une valeur de 450 € est parvenue en mairie pour l'achat de ce véhicule. Le conseil autorise le maire à procéder à la vente.

► **Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur le terrain A 1709

► **Site Internet**

La maquette du site Internet de la commune est présentée par le groupe de travail (Stéphanie Rousseleau Pinson, Sébastien Aufaure, Sébastien Rives) en charge de son élaboration. Le site sera finalisé prochainement et son accès sera opérationnel au cours des prochaines semaines.

► **Travaux**

Le maire informe que les travaux d'aménagement de la place de l'église sont pratiquement terminés. Le mobilier urbain a été livré et sera mis en place par les employés communaux.

Il rappelle aussi l'obligation pour les usagers raccordés à la station d'épuration de déconnecter les fosses septiques. Un rappel par courrier personnalisé sera envoyé prochainement.